

Délibération n° 20260024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	15
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
15	0	0

Date de convocation
26 mars 2026

Département

Arrondissement

Commune de VIELMUR SUR AGOUT

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 081-218103158-20260401-D_2026_0024-DE

S²LO

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de VIELMUR SUR AGOUT**

Séance du 1er Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain Milhau, Maire.

Présents : Julie Argoud, Christine Duthoit, Alain Gayraud, Karine Françon, Aurélie Jasottes, Mathieu Laffond, Corine Lafon, Laurent Levesque, Yolande Magnabal, Jean-Laurent Marmoiton, Yannick Michel, Olivier Peyre, Céline Polo, Jonathan Terme.

Absents :

Secrétaire de séance : Matthieu Laffond

Objet : Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Collège René Cassin de Vielmur sur Agout

Monsieur le Maire rappelle que le décret du 24 Octobre 2014 a entraîné une évolution dans la représentation des collectivités territoriales, au sein des conseils d'administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL). Ce décret fixe les conditions et modalités de désignation des représentants des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil municipal, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Ils représenteront la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège René Cassin de Vielmur sur Agout.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne comme délégué(e)s au sein du Conseil d'Administration du Collège René Cassin :

Délégué titulaire : Jean-Laurent Marmoiton

Délégué suppléant : Aurélie Jasottes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 1er avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Matthieu Laffond

Le Maire,
Alain Milhau



(Signature)
Le Maire, Alain Milhau

Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr